

# La lettre

d' Evelyne COUILLEROT  
votre Conseillère Générale

## ***Lettre d'information du canton du Creusot-est***

### Budget 2003

Notre groupe Socialiste et Divers Gauche s'est opposé à la proposition de budget faite par le Président du Conseil Général.

Dans son intervention, Christophe Sirugue, Président de notre groupe est tout d'abord revenu sur l'augmentation de 12% de la pression fiscale imposée par la Droite Départementale en 2002. Le Président Beaumont la justifiait alors par les charges supplémentaires occasionnées par le SDIS (service d'incendie et de secours), le passage aux 35 heures et la mise en place de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie). Toutefois, soumis aux mêmes contraintes extérieures, l'ensemble des départements ont augmenté en moyenne l'an passé leur fiscalité de 4,09% (5,39 pour les départements de droite et 2,08 pour ceux de gauche) et certains comme la Nièvre, les Bouches du Rhône (PS) ou le Calvados, le Maine et Loire (UMP) ne les ont pas augmenté en 2002 et ne les augmenteront pas non plus en 2003. En fait à la lumière des budgets primitifs 2001, 2002 et 2003, il s'avère que les charges évoquées ci-dessus induisent une dépense nouvelle de 13,11 M€ en 2002 et de 11,65 M€ en 2003. En même temps les dépenses globales de fonctionnement ont augmenté de 30,3 M€ en 2002 et augmenteront de 13,95 M€ en 2003. Ainsi la hausse des dépenses de fonctionnement, hors charges nouvelles extérieures a donc été de 17,19 M€ en 2002 et sera de 2,3 M€ en 2003. Ce sont donc bien des choix personnels du Président Beaumont et de sa majorité qui expliquent la hausse fiscale record de 12% infligée aux contribuables de Saône et Loire. Ils ont saisi l'opportunité des mesures nouvelles mises en place par le gouvernement de Lionel Jospin pour augmenter de 17,19 millions d'euros supplémentaires les dépenses de fonctionnement et ceci pour répondre à des choix politiques partisans et ne relevant souvent pas de nos compétences.

Le budget de 2003 avec une hausse de 2,5 apparaît, certes, plus raisonnable mais est la suite logique des précédents. Il relève toujours d'une politique inflationniste en terme de fonctionnement (Centre Eden, Galerie du Bois et de la Forêt...) et d'une gestion faite de clientélisme et de saupoudrage. Le taux d'investissement est à nouveau en baisse et franchit difficilement les 30%. Il révèle l'absence d'une réelle volonté politique pour investir, et ceci au détriment de l'activité économique de notre département. En effet, quelques emplois créés à l'interne, quelques subventions distribuées ici et là sans cohérence avec les aides de la région dont l'économie est une des compétences, ne permettent pas de soutenir efficacement les entreprises et donc l'emploi en Saône et Loire.

2002 s'achève pour laisser la place à une nouvelle année.

C'est l'occasion pour moi tout d'abord de vous adresser mes meilleurs vœux, de santé bien sûr sans laquelle rien n'est possible, mais aussi de réussites personnelles et de bonheurs familiaux.

Je souhaite également vous présenter un aperçu des combats que notre groupe Socialiste et Divers Gauche de l'assemblée départementale a mené durant cette session budgétaire qui vient de s'achever. Des décisions de routine ont été prises, des subventions traditionnelles ont été votées, mais derrière un affichage consensuel de façade, la droite départementale poursuit, amplifie sa politique de saupoudrage partisan et d'opposition du rural et de l'urbain. Autant de sujets qui ont motivé l'opposition des groupes socialistes et radicaux tout au long de cette année et qui laissent apparaître les luttes de demain pour des réponses dynamiques dans nos domaines de compétences, un territoire équilibré, des coûts de fonctionnement et une imposition maîtrisés.

# Allocation personnalisée à l'autonomie (apa)

Avant de tracer un bilan après un an d'existence, de la mise en place de l'APA en Saône et Loire, je souhaite faire quelques remarques préalables.

Si l'APA demanderait parfois à être ajustée dans son application (notamment en établissement), elle est dans l'esprit une grande loi de justice et de solidarité sociale voulue par le gouvernement de Lionel Jospin. Elle a notamment permis une égalité de traitement d'un département à l'autre, la suppression du recours sur succession ainsi qu'une meilleure prise en charge de la dépendance (reconnaissance du GIR 4 : le GIR est la mesure du degré d'autonomie, le niveau 4 est composé des personnes qui n'assument pas seules leur transfert station couchée-debout mais qui, une fois levées peuvent se déplacer seules). Bien qu'il n'ait pas hésité à l'appeler APA 71 afin que les effets positifs soient mis à son crédit, le Président du Conseil Général n'a eu de cesse de crier au transfert de charges passant sous silence la participation de 10 M€ de l'état grâce au fonds mis en place par Mme Paulette Guinchard-Kunstler (Ministre en charge de ce dossier sous le précédent gouvernement). Qu'en sera-t-il dans l'avenir ? Ce fonds sera-t-il pérennisé ? L'APA sera-t-elle maintenue voir améliorée ? Nous ne pouvons qu'être inquiets en entendant le gouvernement Raffarin évoquer dans ce domaine (comme dans d'autres qui relèvent de la solidarité et de l'insertion) de nécessaires économies avec un possible retour au recours sur succession et une augmentation de la participation des bénéficiaires.

Bilan au 30/11/02

13 427 dossiers de demandes sont parvenus au Conseil Général.

Les antennes APA (Autun en ce qui concerne notre canton) sont à jour dans la réalisation des visites à domicile. Les commissions d'attribution se réunissent une fois par semaine et comprennent notamment trois conseillers généraux.

	APA à domicile	APA établissement	Total
<b>Avis favorables</b>	4 610	5 323	9 933
<b>Avis défavorables</b>	1 945 (29,7%)	489 (8,4%)	2 434 (19,7%)

au 31 décembre 2001	au 30 novembre 2002
PSD à domicile : 739 PSD en établissement : 1 009	PSD à domicile : 357 PSD en établissement : 215 APA à domicile : 3 355 APPa en établissement : 4 086
<b>Total bénéficiaires : 1 748</b> <b>Coût : 6 661 525 €</b>	<b>Total bénéficiaires : 8 013</b> <b>Coût PSD : 4 693 199 €</b> <b>Coût APA : 19 479 743 €</b>

les bénéficiaires de l'APA par tranches de ressources mensuelles				
	domicile		établissement	
	nombre	%	nombre	%
moins de 600 €	1 879	56,1%	3 176	77,7%
600 à 900 €	884	26,3%	600	14,7%
900 à 1 200 €	356	10,6%	204	5%
1 200 à 1 500 €	122	3,6%	61	1,5%
plus de 1 500 €	114	3,4%	45	1,1%

le montant mensuel moyen par GIR		
	domicile	établissement
GIR 1	670,76	317,37
GIR 2	482,81	308,01
GIR 3	399,02	160,50
GIR 4	264,72	165,83

# Action sociale

- Foyer des Jeunes Travailleurs :  
Dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance et de la famille, le Conseil Général soutient les initiatives de l'association et lui attribue dans ce cadre une subvention de 27 213 €
- Régies de quartier :  
Elles interviennent sur plusieurs types de marchés comme le nettoyage des entrées d'immeubles, l'entretien des espaces verts, le second oeuvre du bâtiment... Elles réalisent ces prestations sur le territoire des quartiers concernés avec des personnes habitant ces quartiers (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI notamment). Deux associations fonctionnent au Creusot (Tennis-Pépinière et Harfleur), chacune recevra 7 622 €
- Centre Médico-Social du Creusot :  
Peinture des bureaux (2ème tranche) pour un montant de 18 000 €
- Maison départementale de retraite rue Jouffroy :  
Poursuite de l'étude du projet de restructuration et d'humanisation (50 000 €)
- Maison protestante de retraite :  
Travaux de mise aux normes et de sécurité (75 000 €)
- Association Drogue Entraide et Prévention (ADEP) : 411 €
- Enfance Majuscule : 920 €

## EDUCATION - JEUNESSE

- Collège Centre :  
Remise en état de la toiture (site Clémenceau) pour un total estimé à 500 000 €
- Collège Croix-Menée :  
Remplacement de la clôture côté entrée (20 000 €)
- Mission locale de la CCM : 21 700 €
- Dispositif emplois jeunes :  
Le ministre de l'emploi et de la solidarité du gouvernement de Lionel Jospin a présenté en juin 2001, un plan de consolidation des emplois jeunes (épargne consolidée ou convention pluriannuelle). Les associations bénéficiant déjà d'un cofinancement du Conseil Général au titre du 1er dispositif pourraient bénéficier de la poursuite de cette aide pendant au maximum 3 ans. Dans le cadre d'une convention pluriannuelle : 5% du SMIC, s'élevant à 995,28 € par an et par emploi au 1er juillet 2002 ; dans le cadre de l'épargne consolidée : 1/16ème de la prime de l'Etat à savoir 953 € versé sur 3 ans soit 318 € par an. Pour rappel, le gouvernement Raffarin a mis un terme à la création de nouveaux emplois jeunes.
- Constructions scolaires du 1er degré :  
Au Creusot, rénovation de sanitaires et de salles d'évolution (16 826 €)

## Culture - tourisme - sports - vie associative

- Académie François Bourdon :  
Aide à l'investissement de 17 500 € notamment pour des travaux sur le bâtiment rue du Guide, subvention de fonctionnement de 63 000 €
- L'ARC (scène nationale) :  
Subvention de fonctionnement de 13 527 € et subvention au titre du conventionnement de 24 419 €
- Ecomusée de la CCM : 64 500 €
- Association Clin d'Oreille : 6 098 €
- Salle du Morambeau au Breuil :
- Extension et réaménagement (subvention de 72 196€)
- Subventions d'aide à l'équipement des associations sportives :  
Pédale Sportive Creusotine pour l'achat de bicyclettes à hauts rendements (6 451 €)  
Union Pongiste Creusot-Varennes pour l'achat de séparations d'aires de jeu (652 €)  
Yatch Club du Creusot pour l'achat de bateaux (6 455€)

## Permanences

chaque mercredi matin de 9h à 11h à la mairie du Creusot  
certains mardi de 11h à 12 h à la mairie du Breuil, St Sernin et St Firmin  
(lieux et dates précisés par voie de presse)

## Création du fonds départemental d'aide à la vie associative locale

Un certain nombre d'associations ne sont pas éligibles aux subventions de fonctionnement ou d'aide à l'organisation de manifestations, compte tenu de leur caractère non départemental mais au contraire cantonal ou local. Afin de prendre en compte cette situation, il a été proposé de créer le FDAVAL, à titre expérimental. Chaque Conseiller Général sera doté d'une enveloppe financière annuelle permettant d'attribuer des subventions aux associations du canton présentant un certain intérêt cantonal et oeuvrant dans les domaines du sport, de la culture, du tourisme et des loisirs. Les subventions pourraient être soit une aide à la création soit une aide à l'organisation de manifestations à caractère exceptionnel.

Cette nouvelle mesure peut sembler dans un premier temps intéressante mais soulève des questions et des incertitudes :

- ne risque-t-on pas de voir augmenter le nombre de rejet des demandes de subventions départementales sous prétexte de l'existence de ce fonds ? Il s'agit à nouveau d'une vision clientéliste au détriment de la cohérence départementale.

- la somme attribuée à chaque canton (somme forfaitaire de 1 200 euros + somme variable de 0,25 euros par habitant) favorise nettement les petits cantons au détriment des cantons urbains et péri-urbains fortement peuplés et avec de nombreuses associations. Son montant très limité dans ce dernier cas risque de faire plus de frustrés que d'heureux élus.

Exemple : Le Creusot-est, 5817,75 pour 18 471 habitants - 2 642 euros pour le canton de Couches avec 5768 habitants.

### Associations de jeunesse et d'éducation populaire

Lors de la dernière session budgétaire ont été examinées les questions du conventionnement avec ces associations et du principe des dotations 2003.

La loi oblige la collectivité départementale à plafonner ses dotations de fonctionnement aux associations à 23 000 €. Il n'y a là-dessus rien à redire et le Conseil Général en a appliqué le principe.

Par contre nous avons farouchement combattu l'approche retenue par la majorité départementale quant au principe du conventionnement des fiches-actions. Au cours des débats, nous n'avons pas pu savoir qui sélectionnait les fiches retenues et qui proposait la fixation du montant de subventionnement. Ce qui est certain, c'est que les membres de l'opposition siégeant au sein des commissions Education-Jeunesse et Culture-Sports-Loisirs n'ont pas pu obtenir d'éléments d'information sur ce dispositif.

Nous avons souhaité que conformément aux déclarations publiques de M. le Vice-Président Girardon, un réexamen attentif soit effectué pour la dotation 2002 puisque le dispositif d'aide avait été modifié en cours d'année et qu'il restait un reliquat disponible de 41 000 €. Cela a été refusé.

Il y a là une atteinte scandaleuse à la vie associative de notre département qui touche et met en difficulté notamment, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux (78 068 € en 2002 contre 90 300 € en 2001), la Fédération des Oeuvres Laïques (subvention de 46 468 € en 2002 correspondant à 57% de la subvention 2001) et plus largement des associations défendant des valeurs auxquelles nous adhérons comme la défense de l'école de la République et la laïcité.

### Collèges publics

La majorité départementale a souhaité revoir les modalités d'attribution de leur dotation de fonctionnement et d'équipements.

Pour 2003, les nouveaux critères favorisant les petits établissements notamment en zone rurale, se traduisaient par une baisse de 20,95% pour le collège Croix-Menée et de 16,07% pour le collège Centre alors que le collège de Buxy augmentait de 42,97%. Avec acharnement nous avons combattu ce projet et obtenu un plafonnement à la hausse de +5% et à la baisse de -3% pour les dotations 2003. Toutefois nous nous sommes abstenus sur ce dossier puisque nous n'avons pas obtenu d'engagement pour les années à venir.

### En bref... Programmation 2003

#### ● SIVOM du Brandon :

à la station de Chevroches (St Sernin) subventions pour la mise en place de l'autosurveillance (1 225 €), une étude préalable à la mise en place d'un plan d'épandage des boues (3 150 €), la création d'une aire de stockage des boues (25 250 €) ; aux Caillots à St Firmin subventions au réseau de collecte des eaux usées (branchements particuliers) et à l'extension du réseau d'alimentation en eau potable (également pour les lotissements de Gamay et du Gros Bois à St Sernin).

#### ● Fonds Départemental d'Aide à la Voirie d'Exploitation Rurale (FDAVER) :

subvention de 1 982 € pour les chemins de "la Pierre aux Chats" et des "Rynchies" à St Firmin.

#### ● Voirie : RD 984 au Breuil, réparations avec participation CCM (68 400 €)